

DEPARTEMENT DU MORBIHAN
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
COMMUNE DE CAMPENEAC
Séance du 5 septembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le cinq septembre à vingt heures sept, le Conseil municipal de la Commune de Campénéac, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Conseil de Campénéac, sous la présidence de Madame RENAUDIE Hania, Maire.

Date de Convocation : 30 août 2024.

Présents : RENAUDIE Hania, Maire - GABARD Bruno - LE MOIGNE Nolwenn - NOEL Pierre - SAVIGNE Pascal - WHITE Cécile - DRAGON Sandra - ALIX Mathilde - MOUNIER Benoit - MAHIEUX Jérémy - GRANDVALLET Chantal - PONGERARD Pascale - DELERUE David - DELOURME Jean-Pierre - PICARD Laurence.

Absents excusés : LARGEAU Chantal ayant donné pouvoir à Nolwenn LE MOIGNE - JUGEL Stéven ayant donné pouvoir à Cécile WHITE - MORIN DIEGO Isabelle ayant donné pouvoir à Mathilde ALIX - DENIS Stéphane ayant donné pouvoir Jean-Pierre DELOURME.

Secrétaire de séance : David DELERUE.

Nombre de conseillers :

En exercice : 19

Présents : 15

Votants : 19

Le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer.

Délibération n°2024/064

Objet : Demande de subvention auprès du Conseil départemental au titre de la restauration et valorisation du patrimoine pour la réfection des cloches de l'église, Phase 1.

Madame le Maire informe les conseillers que le Conseil Départemental du Morbihan accompagne financièrement les collectivités au titre de la restauration et de la valorisation du patrimoine. L'aide attribuée est de 35% du montant H.T. des travaux avec un minimum de 1 000 € de travaux et un plafond de 750 000 € H.T..

Il est proposé de déposer un dossier de demande de subvention pour les travaux de réfection des cloches de l'église et selon le plan de financement :

DEPENSES	TOTAL H.T.	RECETTES	Taux	TOTAL
Travaux de réfection de la cloche n° 1 de l'église	7 994.00 €	Conseil départemental	35%	2 797.90 €
		Autofinancement	65%	5 196.10 €
TOTAL	7 994.00 €	TOTAL	100%	7 994.00 €

Après avoir pris connaissance du projet et de son financement, le Conseil municipal procède à un vote donnant les résultats suivants :

- | | | |
|-----------------|------------------|---------------------------|
| - Présents : 15 | - Pour : 19 | - Majorité absolue : 10 |
| - Votants : 19 | - Contre : 0 | - Suffrages exprimés : 19 |
| | - Abstention : 0 | |

Au regard des éléments présentés ci-avant, le Conseil municipal, à l'unanimité décide de :

- **Solliciter** le Conseil départemental du Morbihan au titre de la restauration et valorisation du patrimoine pour la réfection des cloches de l'église (phase 1);
- **Autoriser** Madame le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à cette demande.

Pour copie conforme,

Madame Hania RENAUDIE,
Maire.

Monsieur David DELERUE.
Secrétaire de séance.

